

# PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continus.  
d'office, sauf avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	Paris et les autres départements
Un an..... 3 fr.	ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Un an..... 3 fr. 50

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

11 Mars. — Arrivée à Cherbourg du yacht royal *Victoria-and-Albert*, ayant à son bord la reine d'Angleterre, se rendant à Nice.

12 Mars. — L'Interpellation de M. Dron sur la politique du ministère, se termine, à la Chambre, par un ordre du jour de confiance en faveur du Gouvernement.

13 Mars. — Les inspecteurs de la brigade des recherches mettent en état d'arrestation à Asnières, un individu soupçonné d'espionnage, se donnant comme sujet suisse, sous le nom de Frédéric-Haan. On croit avoir affaire à un officier allemand.

— M. André Lebon, ministre des colonies assiste à Partenay, à un banquet populaire de 400 couverts offert en son honneur. Au dessert, M. Lebon répondant aux souhaits de bienvenue de M. le Maire de la ville, prononce un discours portant sur ces trois points: 1<sup>o</sup> le pain cher; 2<sup>o</sup> l'impôt sur le revenu; 3<sup>o</sup> l'attitude à tenir vis-à-vis des alliés. Les démonstrations de l'orateur sont accueillies par les applaudissements répétés des auditeurs.

14 Mars. — M. Félix Faure, Président de la République fait une visite prolongée au Concours national d'agriculture,

où, lauréats, commissaires et curieux lui font un accueil enthousiaste.

15 Mars. — Un crime abominable est commis à Paris rue d'Angoulême, par un jeune homme de seize ans, qui tue son père à la suite d'une discussion.

16 Mars. — Les nouvelles apportées de Madagascar par le *Djennah*, nous apprennent que le général de Galliéni est rentré à Tananarive le 8 Février dernier, après avoir parcouru une région importante de la grande-colonie et constaté les excellents résultats obtenus par la sage administration des commandants de cercle, de secteur et de poste. L'impression qu'il a rapportée de ce voyage est excellente à tous les points de vue.

17 Mars. — La grève des forges et chantiers de la Méditerranée à la Seyne, s'aggrave d'une façon inquiétante, qui fait craindre la prochaine fermeture des forges et chantiers. Ce serait pour la Seyne une perte d'un mouvement de cent mille francs par semaine, le désarroi absolu dans les affaires et la misère pour des milliers de familles.

— La fête de la mi-carême est célébrée à Paris avec un entrain remarquable et se distingue des précédentes par le nombre et la variété des chars, et surtout par l'originalité de leur composition.

## CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dimanche dernier a eu lieu en la salle de l'Hôtel de ville, l'assemblée de la Société d'Horticulture, sous la présidence de M. Thonnerieux, secrétaire, assisté de MM. Loron, Vice-secrétaire, Brissot, trésorier, Lemarié, archiviste et Berthault professeur. MM. Barre, président, et Michel, vice-président s'étaient fait excuser.

Le dépouillement de la correspondance fait connaître la date de plusieurs concours et d'un congrès horticole qui se tiendra à Paris à l'époque de l'exposition annuelle.

Une lettre de M. le Préfet de Seine-et-Marne nous annonce qu'une subvention de 85 francs est mise à la disposition de la Société, par le département, pour l'année 1898.

Dans une lettre adressée à M. Lemarié, M. Delvert se rappelle au bon souvenir de ses collègues de la Société d'horticulture et envoie à leur intention quelques communications pouvant les intéresser.

M. Alix, jardinier chez M. Eugène Barre, est admis comme membre de la Société.

Il est ensuite procédé au renouvellement des membres du bureau, dont les pouvoirs sont expirés.

Sont élus au scrutin de liste par les seize membres présents :

*Président* M. Ed. Barre, 16 voix.  
*Vice-Président* M. Michel, 16 —  
*Secrétaire* M. Thonnerieux, 14 —  
*Vice-Secrétaire* M. Loron, 13 —  
*Trésorier* M. Brissot, 14 —  
*Vice-Trésorier* M. Santerre, 14 —  
*Archiviste* M. Lemarié 13 —

M. Brissot, Trésorier donne communication du décompte des opéra-

tions financières de l'année 1897, portant à 1206 fr. 35 le montant des recettes et à 710 fr. 45 le chiffre des dépenses.

Sur la demande de M. Berthault, il est décidé en principe qu'il y aura cette année, entre sociétaires, un concours d'application d'engrais chimiques, et à cet effet, il est nommé une commission composée de MM. Berthault, Thonnerieux et Pasquier Eugène père.

La proposition présentée par plusieurs membres en vue d'un concours à Juilly, est écartée par raison d'économie et reviendra en discussion à une prochaine séance.

Il est procédé à la distribution des récompenses décernées aux précédents concours et, à cette occasion, le président remercie M. Berthault du zèle avec lequel il ne cesse de s'occuper des intérêts professionnels de la Société et l'assure de la confiance et des sympathies de tous,

Les jours de séance pour l'année 1898 sont ainsi fixés : 13 Mars. — 17 Avril. — 8 Mai. — 12 Juin. — 10 Juillet. — 14 Septembre. — 9 Octobre et 13 Novembre.

Les cours de taille auront lieu les 20 Mars. — 3 Avril. — 15 Mai. — 19 Juin.

La commission des apports, composée de MM. Marc, Lépine et Moussard, appelée à juger un lot de Cinéraires à grandes fleurs, d'une très bonne culture, accorde une prime de 2<sup>e</sup> classe à M. Pasquier Eugène fils, jardinier chez M. Cartier-Bresson à Juilly.

Une prime de troisième classe est accordée à M. Chomet, jardinier chez Mme Abart, pour un beau lot de poires et de pommes très bien conservées.

La séance est levée à quatre heures.

JUILLY

On nous écrit de cette commune à la date du 12 Mars :

Un tragique événement vient de jeter le deuil dans le personnel du collège. Lundi dernier, un domestique, l'ouvrier maçon, en démolissant un plancher, a perdu l'équilibre et, est tombé, la tête en avant, sur les dalles du gymnase d'hiver en réparation.

Relevé dans un état pitoyable, il est mort jeudi matin, sans avoir repris connaissance, malgré les soins dévoués dont il a été entouré. Il n'avait que 29 ans et laisse une veuve désolée et deux enfants en bas-âge, que le collège n'abandonnera pas.

Vendredi, à son enterrement, l'église était pleine. Tout le personnel du collège, trois divisions d'élèves et un grand nombre d'habitants étaient là. Le Supérieur a voulu donner lui-même l'absoute.

Nos pompiers, en grande tenue, entouraient d'une escorte d'honneur leur brave camarade qui, le dimanche précédent, faisait encore la manœuvre avec eux, ne se doutant pas hélas ! du terrible sort qui l'attendait le lendemain.

MITRY-MORY

Nous avons relaté ces jours derniers l'échange de coups qui eut lieu entre le berger Maquaire, du hameau de la Villette-aux-Aulnes, et le charretier Havard.

Comme toutes les rixes, celle-ci s'accompagnait de propos auxquels les combattants donnaient une note pittoresquement débraillée.

La provocation venait de Maquaire et ce n'est pas la première fois que ce Belge adresse pareils compliments à ses semblables.

Toutefois il n'a jamais été condamné pour violences.

— Je l'ai été pour pêche, mais à faux, dit-il. Ça été à 49 fr. et quelques centimes avec les frais !

Après cette digression Maquaire revient au procès en accusant Havard de lui avoir donné le surnom de « Ravachol ! » il y a trois ans.

— Ça n'est pas, réplique l'autre. C'est son mauvais caractère qui l'a fait appeler comme ça ! et j'affirme que c'est lui qui m'a interpellé quand je passais pour aller me faire couper les cheveux à Mitry...

Bref, Maquaire et Havard se sont frappés réciproquement. Le premier est allé se plaindre à la gendarmerie, il a perdu une riche occasion de rester chez lui.

16 fr. d'amende à chacun des prévenus.

Publicisteur

MESSY

M. Georges Masson, rentier à Messy a été victime d'un vol d'un petit coffre-fort contenant 3,600 fr. de valeurs, accompli dans les circonstances suivantes :

Vendredi, entre cinq heures et huit heures du soir, des malfaiteurs pénétrèrent dans le domicile de M. Masson pendant son absence. Ils escaladèrent le mur du jardin donnant sur les champs et fracturèrent à l'aide d'une pince-monseigneur, un carreau de la fenêtre de la cuisine.

Ils découvrirent dans cette chambre le coffret de fer qui était dissimulé sous des chiffons dans un réduit au-dessus du four.

Les voleurs sont ensuite entrés dans la chambre à coucher, à côté de la cuisine. Ils ont bouleversé le lit, exploré tous les tiroirs des meubles, mais ils n'ont rien trouvé.



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice

CB

SHAS



0 000000 110143

On a relevé des traces de pas dans le jardin. On suppose qu'un seul mal-faiteur a pénétré dans la maison ; un second attendait de l'autre côté du mur pour recevoir le coffre-fort qui ne pesait que 20 kilos.

Les voisins de M. Masson ont vu trois jeunes gens inconnus rôder dans la commune. Leur signalement a été donné à la gendarmerie.

(Seine-et-Marne)

#### ANNET

Un voiturier de Montcerf nommé Maurice, âgé de 63 ans, conduisait une voiture de bois de charpente attelée de deux chevaux.

Arrivé au haut de la pente qui mène à Annet, sa voiture qui n'était pas enrayée, descendit à une allure beaucoup trop rapide.

Le malheureux essaya en vain d'arrêter son attelage en tirant sur les guides, et en se penchant désespérément sur le timon de gauche, il tomba sous une des roues et eut la tête broyée. Le spectacle était horrible à voir.

La mort a été instantanée.

On suppose que l'infortuné devait avoir bu ; sans quoi il n'eut pas manqué d'enrayer sa voiture à un endroit aussi dangereux.

#### NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Le 8 mars dernier eut lieu devant la Cour d'assises de l'Oise, les débats de l'affaire Varin, cet irascible braconnier qui le 9 Janvier dernier, pour un motif futile, maltraita sa belle-sœur et blessa mortellement son frère d'un coup de fusil qu'il lui tira à une distance de trois mètres.

Ce triste personnage est un grand gaillard à la tête allongée en pain de sucre, à la moustache rousse et les cheveux en brosse. Ses traits anguleux,

encadrés dans un foulard enroulé autour du cou, lui donnent un air farouche qui s'accroît encore lorsqu'il est sous l'action des vapeurs de l'alcool ou du vin.

Varin a déjà cinq condamnations à son actif, aussi n'est-il pas ménagé par l'avocat général qui, dans l'acte d'accusation le recommande à la sévérité de ses juges. Le réquisitoire n'est pas moins catégorique et en raison de ce crime odieux contre son frère qui ne le menaçait pas, le meurtrier mérite d'être impitoyablement frappé.

L'avocat chargé de la défense de Varin demande à la Cour de poser au jury la question subsidiaire de coups et blessures ayant occasionné la mort sans intention de la donner, et dépose des conclusions en ce sens.

La Cour dit qu'il y a lieu de faire droit à ces conclusions, et qu'en conséquence la question sera posée.

Dans une habile plaidoirie, M<sup>e</sup> Bernard s'efforce de démontrer que Varin est moins violent qu'on ne l'a dit, et prie les jurés de ne pas se montrer plus sévères que la victime qui, avant d'expirer, a pardonné à son meurtrier.

Une question subsidiaire est posée, sur la demande du défenseur : « L'accusé est-il coupable d'avoir porté des coups ayant occasionné la mort sans intention de la donner ? »

#### Le verdict

À quatre heures et demie les jurés se retirent pour délibérer.

Après trois quarts d'heure de délibération, le jury rapporte un verdict négatif sur la première question et affirmatif sur les deux autres, avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence Varin est condamné en six années de réclusion.

— On annonce la mort accidentelle

de M. Lebègue (Pierre-Victor) âgé de 76 ans, sans profession, demeurant à Nanteuil-le-Haudouin, qui a été trouvé asphyxié au fond d'un fossé, lieu dit les Aulnes, territoire de Nanteuil.

#### PLAILLY

Le 3 courant, la petite Vandepoesele, âgée de 2 ans, est tombée accidentellement dans la fontaine publique du hameau de Neufmoulins et s'y est noyée.

#### VILLE DE DAMMARTIN

#### ÉTAT CIVIL

du 23 Janvier au 13 Mars

#### Naissances

10 Février — Charpentier René-Julien, fils de Ernest manouvrier, et Eugénie Mariette journalière.

18 Février — Richard Alphonsine-Marie fille de Léon Auguste et de Maria Dupré, journalière.

8 Mars. — Renaud Raymond-Léon, fils de Léon cantonnier, et de Augustine Lerond, sans profession.

13 Mars. — Bertin Gilberte-Marie, fille de Louis-Alfred, manouvrier, et de Marie-Zélie Malingre couturière.

#### Mariages

12 Février. — Entre Charpentier Eugène 31 ans, cantonnier, et Corvisier Marie-Alphonsine, 25 ans, domestique, tous deux à Dammartin.

12 Mars — Entre Vanhier Albert Joseph 34 ans, jardinier au Pecq (S.-et-O.) et Levolle Marie, 26 ans blanchisseuse à Dammartin.

#### Décès

30 Janvier — Héruvaux Catherine-Françoise, Vve Berthault, 86 ans.

5 Février — Demetz Pétrus, 67 ans.

23 Février — Petit Paul-André, 8 mois.

26 Février — Charpentier René, 47 jours

#### NOTRE CHEMIN DE FER

En dépit des pessimistes plus ou moins sincères, qui ont eu pendant quelques semaines tout le loisir d'épancher leur bile, et qui persistent

encore pour des raisons personnelles ou politiques à émettre des doutes sur la réalisation du projet de chemin de fer dammartinois, nous croyons pouvoir affirmer que le docteur Studer, grâce à la foi sincère qu'il n'a cessé d'avoir dans son œuvre salutaire, est parvenu à surmonter les plus grandes difficultés de son entreprise.

Dès aujourd'hui, on est assuré du concours d'actionnaires aussi généreux qu'influents, ce qui permet de considérer comme virtuellement formé, le comité d'exécution du chemin de fer. La participation financière du département est également assurée d'une façon positive ; et, n'en déplaise aux prophètes de malheur, tout porte aussi à croire qu'en raison des bonnes dispositions de la population à l'égard du cabinet Méline, l'appui moral de l'administration ne fera pas défaut, et que loin d'entraver la marche des choses, on s'efforcera, au contraire, en haut lieu, d'aplanir les difficultés heureusement imaginaires, pour la plupart, que devaient susciter, disait-on, le Génie militaire, et les Ponts et Chaussées.

Nous n'avions donc pas tort d'exhorter nos concitoyens à avoir confiance, et, plus que jamais, nous nous applaudissons de n'avoir pas cessé d'espérer nous-même.

On commencera dans le courant de la semaine, la visite et l'estimation des terrains sur lesquels doit être établie la ligne projetée et, de ce côté encore, nous croyons que bon nombre de propriétaires qui, de prime abord, avaient manifesté des prétentions exagérées, se sont amendés et ont enfin compris qu'en dehors de l'intérêt général que peut présenter la création d'une ligne ferrée à Dammartin, il y va encore de

leur intérêt particulier, en raison de la plus value que la proximité de cette ligne donnera à leurs terrains aussi bien qu'à leurs produits. Nous n'allons pas jusqu'à dire qu'à l'exemple de quelques propriétaires qui se proposent d'offrir gratuitement le terrain nécessaire, tous vont se donner le mot pour s'unir dans ce même élan de générosité; nous engageons seulement nos compatriotes à se montrer justes et équitables en se contentant de réclamer le montant de la valeur vénale du terrain à concéder. Ils auront acquis ainsi des droits incontestables à la reconnaissance publique.

### ANIMAUX NUISIBLES -- OISEAUX UTILES

Une circulaire ministérielle modifie ainsi les articles 10, 14, 15 et 16 de l'arrêté réglementaire du 24 juillet 1893.

Sont réputés animaux malfaisants ou nuisibles, et pourront être détruits en tout temps, avec des pièges en fer : les sangliers, loups, renards, cerfs, biches, lapins de garenne, blaireaux, putois, fouines, belettes et chats sauvages; les oiseaux de proie diurnes et le grand duc.

En outre, tout propriétaire, possesseur ou fermier, pourra repousser et détruire en tout temps, même avec des armes à feu, les bêtes fauves qui porteraient dommage à ses propriétés. Toutefois, des battues ne peuvent être autorisées pour la destruction des cerfs, des biches et des lapins de garenne.

Sont interdits en tout temps, même lorsque la chasse est ouverte, la chasse, la destruction, la capture, l'importation, l'exportation, le transport, le colportage la mise en vente, la vente et l'achat des oiseaux ci-après :

1° Les rapaces nocturnes, sauf le grand duc;

2° Les pics de toute espèce;

3° Les petits oiseaux, sédentaires ou de passage, dont la taille est inférieure

à celle de la caille, de la grive, ou du merle, sauf l'ortolan, l'alouette, le becfigue et le molleux ou cul-blanc.

Il est interdit en tout temps, d'enlever les nids, de prendre ou de détourner les œufs et couvées des oiseaux non déclarés nuisibles, de les transporter, colporter, mettre en vente, vendre ou acheter.

L'importation, le colportage et la vente des cailles exotiques, sont interdits en dehors de la période d'ouverture de la chasse.

### Recherches historiques

## SUR LIVRY ET SON ABBAYE

Si de nos jours, l'étude de l'histoire locale a cessé d'être pour les membres du clergé l'objet de ces savantes et passionnantes recherches qui, au siècle dernier ont mis au premier rang des pionniers de l'histoire de l'Île-de-France les abbés Lebœuf, du Ruel, Afforty, Carlier et Toussaint du Plessis, il n'en existe pas moins, quoi qu'on en dise, un certain nombre — assurément trop restreint — de dignes émules des savants bénédictins, qui font de louables efforts pour parachever l'œuvre de leurs devanciers.

C'est ainsi que dans ces derniers temps, nous avons vu publier par des curés de paroisses, diverses monographies locales d'une réelle valeur documentaire dénotant de la part de leurs auteurs de longues et pénibles recherches dont ils n'ont malheureusement recueilli d'autre satisfaction que celle d'avoir accompli une œuvre utile.

Hélas ! n'est-il pas vrai que le journal a tué le livre, et que le grand public si bon appréciateur, autrefois, de travaux d'érudition, n'a plus actuellement de sympathies que pour les auteurs de romans dits impressionnistes ?

Cependant, quoiqu'il en soit, la vraie histoire, celle de nos modestes bourgades, de nos vaillantes cités, trouve encore quelques rares adeptes que ne rebutent ni l'aridité des recherches ni l'indifférence des masses. Nous signalerons aujourd'hui à nos

lecteurs l'auteur des recherches historiques sur Livry et son abbaye, M. l'abbé E. Genty, officier d'académie, membre de plusieurs sociétés savantes qui, dans un volume de trois cent quarante pages a condensé une quantité innombrable de faits d'un haut intérêt, non seulement pour la localité qu'il avait en vue de décrire, mais encore pour l'histoire d'une partie du Paris.

C'est à Guillaume I<sup>er</sup> de Garlande, que débute l'histoire de Livry, et c'est l'un des membres de cette illustre famille de sénéchaux de France, qui dans les premières années du XII<sup>e</sup> siècle eut avec le roi Louis le Gros de très graves démêlés au sujet de la charge même de sénéchal, dont il avait été investi à la mort de Guillaume II de Garlande, son frère. Le roi se trouva tellement courroucé de cette révolte de son ancien favori, qu'il pressa avec une furieuse intrépidité le siège du château de Livry qu'il détruisit de fond en comble, l'an 1128.

Aux cinq générations des Garlande succédèrent à la seigneurie de Livry, les comtes de Grandpré qui eurent à subir le contre-coup de la désastreuse révolte de paysans connue sous le nom de *Jacquerie*.

Viennent ensuite au commencement du XV<sup>e</sup> siècle les Chambly, auxquels succédèrent les Rapiout, dont l'un d'eux, Hugues Rapiout, après avoir été nommé conseiller et maître des requêtes au nom du roi d'Angleterre, dont il avait embrassé le parti, devint encore prévôt des marchands de la vicomté de Paris au lieu et place de Guillaume Sanguin, dont l'attachement à la cause anglaise était mis en doute.

Après avoir cité quelques épisodes de cette longue et néfaste période d'occupation étrangère, l'auteur de cette intéressante histoire, fournit quelques curieux détails sur la vie d'Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, devenu seigneur de Livry vers 1470, et après lui, Jean de Chabannes son fils, qui céda cette terre avec celle de Coubron en 1499, à

Simon Sanguin, bourgeois de Paris, gruyer de la forêt de Bondy, dont les descendants demeurèrent en possession de Livry jusque vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

On lit avec beaucoup d'intérêt le récit de la fête brillante donnée en son château de Livry, en 1688, par Louis Sanguin, en l'honneur du Dauphin, accompagné du duc de Vendôme et du grand Prieur de France. Le menu de cette fête « galante, magnifique et bien entendue » donne une idée de la richesse de décoration et de la fastueuse mise en scène de ces réjouissances royales.

La très consciencieuse énumération des fiefs relevant de la seigneurie de Livry et des faits se rattachant à l'histoire de chacun d'eux, est suivie de diverses anecdotes historiques se rattachant à la capitainerie de Livry et à la forêt de Bondy; le cadre restreint de notre feuille nous met, à notre grand regret, dans la nécessité de les passer sous silence, de même que les intéressants détails qui, de la fin du XII<sup>e</sup> siècle, aux jours sombres de la Révolution française, se rattachent à l'histoire de l'importante abbaye de Livry, illustrée par le séjour qu'y fit auprès de l'abbé de Coulanges, son oncle, Madame de Sévigné.

Nous souhaitons que ce rapide aperçu engage un grand nombre de nos lecteurs à lire l'ouvrage de Monsieur E. Genty, curé de Livry; qu'ils pourront se procurer à la librairie l'Espérance à Livry, ou chez l'auteur. (Prix de l'ouvrage 4 fr. franco, par la poste 4 fr. 50).

E. L.

— 0 —

Au poste,

Un cambrioleur est interrogé par M. le commissaire :

— Mais ce coffre-fort était fermé au moyen d'une combinaison de chiffres... Comment avez-vous résolu ce problème ?

— Par les... *fractions*, Monsieur le commissaire !

SEMOIRS DE GRANDE CULTURE  
ET DE JARDINAGE

Anc<sup>ne</sup> M<sup>on</sup> **BOULANGER**  
à Saint-Mard (S.-&-M.)

Semoir Perfectionné  
*Systeme GABAUT (déposé)*

**VIENT DE PARAÎTRE**

**L'ANNUAIRE COMMERCIAL**

ADMINISTRATIF, AGRICOLE  
et INDUSTRIEL du DEPARTEMENT.  
de Seine-et-Marne.

**PRIX . . . . . 4 fr.**

En vente à la librairie **E. LEMARIÉ**  
à Dammarlin.

**La Lecture en Classe**

A L'ÉTUDE ET DANS LA FAMILLE

Publication hebdomadaire

DIRECTEUR J. STEEG

INSPECTEUR GÉNÉRAL DE L'INST. PUBLIQUE

ABONNEMENTS

Un an 6 fr. | Six mois 3 fr.

Le numéro . . . . . 10 centimes

On s'abonne à la librairie Ch. Delagrave  
15 rue Soufflot.

A la librairie E. Lemarié à Dammarlin.

Papeterie E. LEMARIÉ à Dammarlin.

**CARTON BITUME SABLE**  
**POUR TOITURES**

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 60  
*Par rouleau de 12 mètres*

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 50  
*par 10 rouleaux*

Le mètre carré . . . . . 0 fr. 40  
*Le Carton Bitumé Sablé se fait en*  
trois dimensions différentes; qui sont :

0 m. 70 de hauteur } Sur 12 mètres  
0 m. 80 de hauteur } de longueur  
1 mètre de hauteur }

Le **CARTON CUIR** s'emploie égale-  
ment avec succès comme isolateur contre  
l'humidité des murs et des endroits  
salpêtrés. Il remplace avantageusement  
les enduits hydrofuges. Il rend égale-  
ment d'importants services à l'horticu-  
ture, employé sous diverses formes  
comme paravent, pour garantir les  
vignes, les arbres fruitiers, les primeurs  
et les fleurs.

**PRIME**

*Aux lecteurs de la petite Gazette,*

Les Fabricants fournisseurs des Ecoles  
des Villes de Paris, Londres, etc., viennent  
de traiter avec nous pour offrir à nos lec-  
teurs à l'occasion des Etrennes, une ma-  
gnifique Sphère terrestre d'un mètre de  
circonférence, et montée sur un pied de  
métal, richement ornementé.

Le merveilleux Objet d'art qui doit être le  
plus bel ornement du Salon ou du cabinet  
d'études, aussi utile à l'homme du monde  
qu'à l'adolescent, et d'une valeur commer-  
ciale supérieur à 30 fr., sera fourni franco  
de port et d'emballage dans toute la  
France au prix de :

**15 francs**



0 m. 60 de hauteur

1 mètre de circonférence

Dépôt des encres:

Noires et de couleurs des marques:

**Mathieu-Plessis**

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

**Vient de Paraître**

**LE PRIX DU BONHEUR**

*Simple Idylle*

Par **F. BRAZILLIER.**

Uc Volume In-12. . . . . 3 fr. 50

Par exception le prix de cet ouvrage  
est fixé à 2 fr. 50 pour les lecteurs de la  
*Petite Gazette*

Directeur-Gérant **E. LEMARIÉ**

Imp. E. Lemarié à Dammarlin

